



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

18 mai 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lancement du Prix PEPITE - Tremplin pour l'Entrepreneuriat Étudiant 2020

*Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) et BPI France lancent ce jour, la 7^e édition du Prix PEPITE - Tremplin pour l'Entrepreneuriat Étudiant, dispositif de soutien à la création d'entreprises innovantes et créatives. **La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 30 juin 2020 à 14 heures.***

Créé en 2014 par le MESRI dans le cadre de sa politique volontariste en faveur du développement de l'entrepreneuriat étudiant et organisé désormais en partenariat avec BPI France, le Prix PEPITE a pour objectif d'encourager la création d'entreprise par les étudiants et les jeunes diplômés. Il récompense les meilleurs projets innovants et créatifs issus des Pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITE) et soutient les étudiants dans leur démarche de création grâce à une aide financière et à un accompagnement dédié proposé par les PEPITE, acteurs majeurs de la coordination du Prix dans les territoires.

Pour cette 7^e édition, le Prix PEPITE s'adresse exclusivement aux étudiants qui bénéficient ou ont bénéficié du statut national d'étudiant-entrepreneur avant la date de clôture des candidatures, le 30 juin prochain. Le concours est ouvert aux candidats présentant un projet de création d'entreprise innovante, qu'il s'agisse d'innovation technologique ou non-technologique, mais aussi aux projets d'entreprise qui se singularisent par la créativité de leur offre. Sont également éligibles celles et ceux qui ont eu le statut d'étudiant entrepreneur et dont le projet a déjà donné lieu à la création d'une entreprise innovante ou créative établie sur le territoire français, après le 1er juillet 2019.

bpifrance





**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le concours se déroule en 2 phases. Une sélection est réalisée par des jurys réunis par chaque PEPITE pour identifier des lauréats régionaux. Les lauréats sélectionnés par ces jurys se verront proposer un accompagnement spécifique proposé par BPI France pour une contre-valeur globale de 200 000 euros. Parmi ces lauréats, chaque jury désignera une ou un champion dont le projet est le plus prometteur.

Les champions des différents PEPITE seront les 33 lauréats nationaux du Prix PEPITE - tremplin pour l'entrepreneuriat étudiant 2020. Le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation remettra un chèque 10 000 euros à l'entreprise ou l'association de chaque champion au moment de sa création.

Les prix nationaux seront remis officiellement lors d'une cérémonie organisée par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et BPI France.

Avec près de 6 500 jeunes bénéficiant du statut national étudiant-entrepreneur chaque année et la mobilisation de l'ensemble des acteurs du soutien à l'entrepreneuriat, l'édition 2020 du Prix PEPITE devrait mettre une nouvelle fois en lumière toute la créativité entrepreneuriale des étudiants et des jeunes diplômés en France.

Retrouvez toutes les informations sur le Prix PEPITE : www.esr.gouv.fr/PEPITE2020

Contacts presse

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

01 55 55 99 12 / 86 90

presse-mesri@recherche.gouv.fr

BPI France

01 41 79 95 26

nathalie.police@bpifrance.fr

bpifrance

